

**ARRETE DE
PROCLAMATION DES RESULTATS DU TIRAGE AU SORT DES MEMBRES DU
COLLEGE D DU CONSEIL DOCUMENTAIRE D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L714-1, d714-28 à d714-40

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;

Vu les Statuts du Service Commun de la documentation adopté par le Conseil d'administration de l'université en sa séance du 28 février 2012 ;

Vu le règlement intérieur du Service Commun de la Documentation modifié par le Conseil d'administration de l'université en sa séance du 17 octobre 2024 ;

Vu l'arrêté de tirage au sort n°2025-06-AE du 6/10/25

Vu le procès-verbal de résultat du tirage au sort des membres du Collège D;

Considérant le tirage au sort effectué devant témoins par Johann Berti, Directeur du SCD :

Le Directeur du SCD proclame les résultats du scrutin :

Collège : D

Sièges à pourvoir : 1 titulaire/ 1 suppléant
Inscrits : 67

Sont tirés au sort :

		Noms
Titulaire	1	Maryse CASAL
Suppléant	2	Michael CAYRE

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux du Service commun de la documentation et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

Le Directeur est chargé, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 4 novembre 2025.

Pour le Président et par délégation,
Le directeur du Service commun de la documentation


Johann BERTI